



Procès-verbal Conseil Municipal du 2 Juin 2020.

Séance du 02-06-2020

Convocations et affichage du 27-05-2020

L'an deux mille vingt, le deux juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HUS Christian.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le conseil municipal a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

Présents : MMES BAUSSANT Cécile, BOURGEOUX Sophie, CHANUT Christelle, DE PAIX DE CŒUR Marion, HERVOCHE Aurélie, LEGENDRE Karine.

MM. BLOINO Didier, BUTAUD Daniel, CHASSIGNET Éric, EPART Alexis, HUS Christian, LE MENE Yann, MARTINEZ Loïc, SELIER Pascal, STEFANCZA Yves.

Secrétaire de séance : Madame HERVOCHE Aurélie.

0- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2020.

Monsieur CHASSIGNET Éric fait remarquer qu'il y a une faute de frappe au point 3, il faut lire Monsieur CHASSIGNET Éric, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} adjoint au Maire et non 3^{ème}. La rectification sera faite.

Ce point a été adopté :

Pour : 15-

MMES BAUSSANT Cécile, BOURGEOUX Sophie, CHANUT Christelle, DE PAIX DE CŒUR Marion, HERVOCHE Aurélie, LEGENDRE Karine.

MM. BLOINO Didier, BUTAUD Daniel, CHASSIGNET Éric, EPART Alexis, HUS Christian, LE MENE Yann, MARTINEZ Loïc, SELIER Pascal, STEFANCZA Yves.

1- Fixation et désignation du nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale).

Dans le cadre du renouvellement du Conseil d'Administration du C.C.A.S., il est nécessaire de fixer le nombre de représentants du Conseil Municipal et de procéder à leur élection.

Le Conseil Municipal fixe à 4 le nombre de représentants, conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale.

Ce point a été adopté :

Pour : 15 –

MMES BAUSSANT Cécile, BOURGEOUX Sophie, CHANUT Christelle, DE PAIX DE CŒUR Marion, HERVOCHE Aurélie, LEGENDRE Karine.

MM. BLOINO Didier, BUTAUD Daniel, CHASSIGNET Éric, EPART Alexis, HUS Christian, LE MENE Yann, MARTINEZ Loïc, SELLIER Pascal, STEFANCZA Yves.

Le maire est président de droit du CCAS.

Le Conseil Municipal élit, à la proportionnelle au plus fort reste, les quatre membres du conseil d'administration du CCAS.

Une seule liste s'est présentée :

Mesdames BAUSSANT Cécile, BOURGEOUX Sophie, DE PAIX DE CŒUR Marion et Monsieur SELLIER Pascal.

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 15

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

La liste présentée a obtenu : 15 voix.

Mesdames BAUSSANT Cécile, BOURGEOUX Sophie, DE PAIX DE CŒUR Marion et Monsieur SELLIER Pascal ont été proclamés membres du conseil d'administration.

2- Election des délégués au comité de territoire du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM).

Suite au renouvellement du conseil municipal, il faut procéder à la désignation de délégués qui siègeront au comité de territoire du SDESM.

Le Conseil municipal a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection de 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme LEGENDRE Karine = 15 voix

Mr BUTAUD Daniel = 15 voix

Mr MARTINEZ Loïc = 15 voix

Messieurs BUTAUD Daniel et MARTINEZ Loïc ont été proclamés délégués titulaires.
Madame LEGENDRE Karine a été proclamée déléguée suppléante.

3- Election des délégués du Syndicat Intercommunal de Gestion et de Fonctionnement du Foyer Résidence de Livry Sur Seine.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il faut procéder à la désignation de délégués qui siégeront au Syndicat Intercommunal de Gestion et de Fonctionnement du Foyer Résidence de Livry Sur Seine.

Le Conseil municipal a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme BAUSSANT Cécile = 15 voix

Mme BOURGEOUX Sophie = 15 voix

Mme CHANUT Christelle = 15 voix

Mme LEGENDRE Karine = 15 voix

Mesdames BAUSSANT Cécile et CHANUT Christelle ont été proclamées déléguées titulaires.

Mesdames BOURGEOUX Sophie et LEGENDRE Karine ont été proclamées déléguées suppléantes.

4- Election des délégués du Syndicat Intercommunal de Voisenon/Montereau sur le Jard.

Suite au renouvellement du conseil municipal il faut procéder à la désignation de délégués qui siégeront au Syndicat Intercommunal de Voisenon/Montereau sur le Jard.

Le Conseil municipal a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme BOURGEOUX Sophie = 15 voix

Mme DE PAIX DE CŒUR Marion = 15 voix

Mr HUS Christian = 15 voix

Mr EPART Alexis = 15 voix

Mr MARTINEZ Loïc = 15 voix

Mr SELLIER Pascal = 15 voix

Mesdames BOURGEOUX Sophie, DE PAIX DE CŒUR Marion et Monsieur HUS Christian ont été proclamés délégués titulaires.

Messieurs EPART Alexis, MARTINEZ Loïc et SELLIER Pascal ont été proclamés délégués suppléants.

5- Election des conseillers municipaux au sein de la Commission d'appel d'offres (CAO).

Le renouvellement du mandat des conseils municipaux impose l'élection de nouveaux membres de la commission d'appel d'offres composée de trois commissaires titulaires et de trois suppléants. Le Maire est président de droit de la Commission. La commission d'appel d'offres est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures formalisées de marchés publics (appel d'offres, marché négocié ou dialogue compétitif), et facultativement dans les procédures adaptées.

Il est demandé au Conseil Municipal d'élire, à la proportionnelle au plus fort reste, les six conseillers municipaux appelés à siéger à cette commission, trois titulaires, trois suppléants.

Une seule liste s'est présentée :

Titulaires : Madame LEGENDRE Karine, Messieurs BUTAUD Daniel et LE MENE Yann
Suppléants : Messieurs CHASSIGNET Éric, EPART Alexis et STEFANCZA Yves.

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 15

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

La liste présentée a obtenu : 15 voix.

Les membres titulaires : Madame LEGENDRE Karine, Messieurs BUTAUD Daniel et LE MENE Yann et les membres suppléants : Messieurs CHASSIGNET Éric, EPART Alexis et STEFANCZA Yves ont ainsi été élus.

6- Désignation d'un délégué local des élus du C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale).

La commune cotise au CNAS pour les avantages sociaux à ses agents. Suite au renouvellement du conseil municipal il faut procéder à la désignation d'un délégué local représentant la commune.

Le Conseil municipal a procédé à l'élection de ce délégué local.

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 15

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Mr HUS Christian a obtenu 15 voix et a été proclamé délégué des élus.

7- Fixation du montant des indemnités de fonction de maire et d'adjoints.

Le Conseil Municipal étant renouvelé il y a lieu de fixer le montant des indemnités de fonction de maire et d'adjoints.

Dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 40.3%
- 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoints : 10.7%

Ce point a été adopté :

Pour : 15 –

MMES BAUSSANT Cécile, BOURGEOUX Sophie, CHANUT Christelle, DE PAIX DE CŒUR Marion, HERVOCHE Aurélie, LEGENDRE Karine.

MM. BLOINO Didier, BUTAUD Daniel, CHASSIGNET Éric, EPART Alexis, HUS Christian, LE MENE Yann, MARTINEZ Loïc, SELLIER Pascal, STEFANCZA Yves.

8- Questions diverses.

Madame De PAIX DE CŒUR Marion demande si les encombrants déposés derrière la mairie ont été enlevés.

Monsieur BUTAUD Daniel indique que l'employé communal a tout nettoyé et signale que les matériaux ont vraisemblablement été apportés par des adolescents en guise de jeux.

Madame DE PAIX DE CŒUR Marion demande si l'on a une idée sur l'identité des personnes à l'origine de ces faits.

Monsieur HUS Christian signale que personne n'a été pris sur le fait et qu'il est donc difficile d'incriminer quelqu'un. Il indique également que cet endroit fera l'objet d'une attention particulière et demande que tout fait suspect lui soit remonté.

Monsieur MARTINEZ Loïc demande quelle est la procédure à suivre quand on constate quelque chose d'anormal sur la commune.

Monsieur HUS Christian répond qu'il faut faire systématiquement remonter l'information en mairie, ce qui permet de centraliser les infos.

Monsieur CHASSIGNET Éric demande si la date du prochain conseil municipal est connue.

Monsieur HUS Christian précise qu'aucune date est arrêtée pour le moment.

Madame DE PAIX DE CŒUR Marion demande si l'on a reçu des propositions pour le fleurissement de la commune.

Monsieur HUS Christian indique qu'un prestataire a fait une proposition qui est en cours d'étude. Une réponse lui sera prochainement donnée.

Monsieur STEFANCZA Yves informe l'assemblée qu'à Courceaux, le carrefour de la CD35 avec la CD57 devient de plus en plus dangereux car les bords de routes ne sont plus tondus ce qui gêne la visibilité.

Monsieur HUS Christian contactera l'ART au plus vite.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire a levé la séance à 20 heures.